

# CCLA

# #01

JANVIER 2025

# Le Mag





Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes Loire et Allier (CCLA), que j'ai l'honneur de présider, a été créée en 1993. Depuis, elle a connu des modifications importantes, tant au niveau de sa composition qu'au niveau des compétences qu'elle doit exercer.

Une commune possède toutes les compétences (voirie, assainissement, ordures ménagères, eau, écoles, etc.). Elle peut d'elle-même en transférer une partie, soit à un syndicat, comme pour l'eau, soit à une société privée par convention, soit à la communauté de communes.

Mais certains de ces transferts sont obligatoires. Ainsi, la compétence développement économique (installation d'entreprises, suivi, etc.) est assurée en totalité par la communauté de communes. La collecte et le traitement des ordures ménagères ont été transférés au SYCTOM. Ces dernières années, l'État a transféré aux communautés de communes des obligations sans assurer le transfert des financements nécessaires. Par exemple, certaines collectivités sont obligées de gérer les digues prévenant les inondations, ce qui les contraint à créer un nouvel impôt pour assumer cette responsabilité.

La CCLA a toujours eu pour objectif principal d'apporter un soutien à ses communes membres. Ainsi, elle met à leur disposition, à tour de rôle, deux agents techniques. Un agent de développement accompagne les communes en fonction de leurs projets à venir. La création d'une bibliothèque dans chaque commune, ouverte à tous les habitants du territoire et accessible gratuitement, a vu le jour grâce au recrutement, en 2020, d'une coordinatrice et animatrice de réseau. La CCLA prend en charge l'entretien d'une partie des routes communales présentant un intérêt touristique ou économique. Le développement d'un réseau France Services et la mise en place d'une permanence dans chaque commune assurent la proximité des services publics.

Par ailleurs, la CCLA contribue au développement économique du territoire en subventionnant l'implantation de nouvelles entreprises et en assurant l'entretien des zones d'activités. Un exemple concret est la réfection des abords de la rue Jean Berha dans la Technopôle de Magny-Cours. Le développement touristique n'est pas en reste, avec la création du Zébulleparc à Chevenon et sa liaison douce depuis le canal latéral puis celle vers la Via Allier, actuellement en cours de réalisation.

Courant 2023, la commune de Saint-Éloi a émis le souhait de rejoindre l'Agglomération de Nevers ; cette demande a été acceptée par Monsieur le Préfet et rendue effective au 1er janvier 2024. Nous sommes désormais la plus petite communauté de communes de la Nièvre. C'est pourquoi une réflexion sur notre avenir est engagée.

Avec les moyens dont nous disposons et avec toute notre volonté, nous continuerons à œuvrer pour votre bien-être.

André Garcia  
Président de la CCLA

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**André GARCIA**  
Président



**Jean-Louis GUTIERREZ**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de Magny-Cours



**Alain LECOUR**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Maire de Sauvigny-les-Bois



**Emmanuel LOCTIN** -  
3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Maire de Chevenon



**Thierry FAVARCQ**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président  
1<sup>er</sup> adjoint à Mars-sur-Allier



**Jean DELEUME**  
Maire de Mars-sur-Allier



**Emmanuelle COURBEZ**  
Magny-Cours



**Jérôme FERRE**  
Chevenon



**Michel RIGAUD**  
Magny-Cours



**Murielle LANG**  
Magny-Cours



**Fernand BARBOSA**  
Saint-Parize-le-Châtel



**Marie-France  
De RIBEROLLES**  
Saint-Parize-le-Châtel



**Francis BALACE**  
Saint-Parize-le-Châtel



**Mireille MORLEVAT**  
Sauvigny-les-Bois



**Yassin REZZOGUI**  
Sauvigny-les-Bois



**Josette CORDELIER**  
Sauvigny-les-Bois



**Sébastien VERGNAUD**  
Sauvigny-les-Bois



# NOS SERVICES

## ORGANISATION DES SERVICES



**André GARCIA**  
*Président*

03 86 21 08 49 - administratif@cc-loire-allier.fr



**Anne DUVALET**  
*Agent de développement*  
03 86 21 21 52 / 06 69 48 23 02  
contact@cc-loire-allier.fr



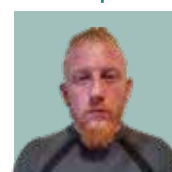
**Sabrina GUITTAIT**  
*DGS*  
03 86 21 21 51 / 06 62 77 16 19  
direction@cc-loire-allier.fr



**Violaine ROUSSELET**  
*Coordinatrice et animatrice  
du réseau de lecture publique*  
03 86 58 04 78  
culture@cc-loire-allier.fr



**Fabrice JOUSSE**  
*Agent des services  
techniques*



**Mickaël RENAULT**  
*Agent des services  
techniques*

## INFORMATIONS UTILES COMMUNES

### CHEVENON

3 rue des Ecoles  
03 86 68 72 75  
mairie.chevenon@wanadoo.fr

### MAGNY-COURS

21 rue du Vieux Magny  
03 86 21 29 00  
mairiemagnycours@wanadoo.fr

### MARS-SUR-ALLIER

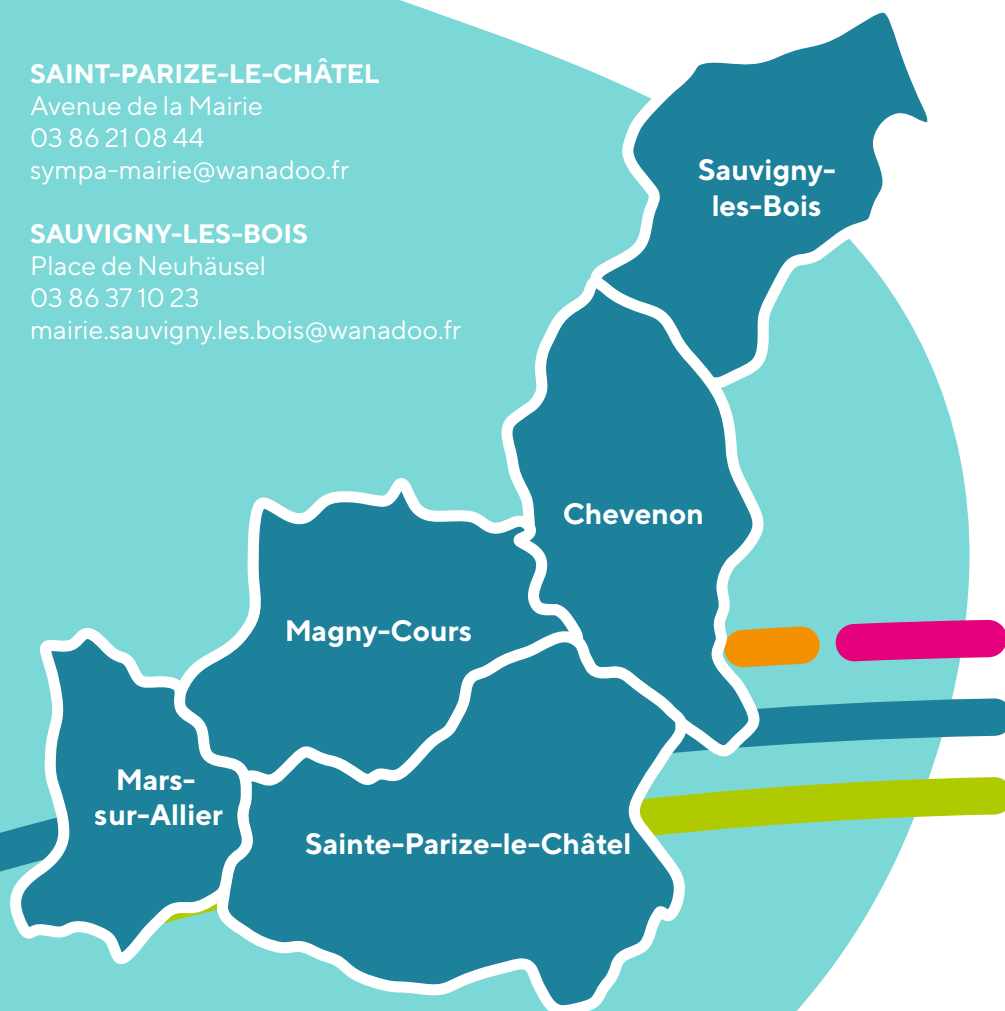
9 route de Moiry  
03 86 58 16 91  
mairie.marsallier@orange.fr

### SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL

Avenue de la Mairie  
03 86 21 08 44  
sympa-mairie@wanadoo.fr

### SAUVIGNY-LES-BOIS

Place de Neuhäusel  
03 86 37 10 23  
mairie.sauvigny.les.bois@wanadoo.fr



# COMPÉTENCES & FONCTIONNEMENT

## OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Actions de développement économique
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

## OPTIONNELLES\*

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Politique du logement social
- En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie.

## FACULTATIVES\*\*

- Assistance juridique et conseils aux communes membres
- Actions dans les domaines culturel, sportif et de loisir
- Créer, aménager, entretenir et valoriser un maillage des chemins de randonnée et de loisirs
- Réseaux et services de communication électronique
- Coordination et animation du réseau de lecture publique

\* Compétences optionnelles : trois à choisir parmi un panel de compétences possibles

\*\* Compétences facultatives : selon l'EPCI, des compétences jugées pertinentes à l'échelle de son territoire peuvent être exercées en plus, sous réserve d'une définition précise de l'intérêt communautaire et du périmètre.

## FONCTIONNEMENT

### Le Bureau communautaire :

il est composé du Président et des Vice-Présidents, C'est dans cette instance qu'a lieu la préparation des dossiers qui seront soumis au vote du Conseil communautaire.

### Le Conseil communautaire :

il est composé de 17 conseillers, élus en 2020, à l'occasion des élections municipales. C'est au sein de cette assemblée que sont votées les décisions les plus importantes et que sont prises les délibérations. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, ces séances sont publiques.

### Les commissions de travail :

elles étudient les projets en cours et à venir et sont force de propositions pour le Bureau et le Conseil communautaire. Ces commissions relèvent du technique et n'ont donc qu'un rôle consultatif.



## LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

La collectivité a mis en place 6 commissions thématiques afin d'exercer au mieux chacune de ses compétences. Chaque commission est animée par le Président ou un Vice-Président et les membres ne sont pas seulement des conseillers communautaires mais peuvent être des conseillers municipaux.

### Commission aménagement :

Jean-Louis GUTIERREZ,  
Jérôme FERRE,  
Michel RIGAUD,  
Samuel GIEMZA,  
Jean DELEUME,  
Fernand BARBOSA,  
Yassin REZZOGUI

### Commission culture et communication :

Thierry FAVARCQ,  
Régine BERNARD-FOUCAULT,  
Laurent CIRETTE,  
Fernand BARBOSA,  
Francis BALACE,  
Lydie COMPERE,  
Michèle PAUCHARD,  
Hélène DESSAUNY

### Commission cadre de vie/ tourisme :

Emmanuel LOCTIN,  
Jérôme FERRE,  
Emmanuelle COURBEZ,  
Véronique CHEVALIER,  
Marie-France DE RIBEROLLES,  
Mireille MORLEVAT

### Commission développement économique :

Jean-Louis GUTIERREZ,  
Jérôme FERRE,  
Marc JANDARD,  
David PETIT,  
Christian JOLY,  
Francis BALACE,  
Alain LECOUR

### Commission environnement :

Alain LECOUR,  
Jean-Luc RAYMOND,  
David DAMICHEY,  
Marie HUMBERT,  
Jean-Philippe CROLAND,  
Josette CORDELIER

### Commission finances et mutualisation :

André GARCIA,  
Jean-Louis GUTIERREZ,  
Alain LECOUR,  
Emmanuel LOCTIN,  
Thierry FAVARCQ.

# LES PROJETS DE LA COLLECTIVITÉ POUR 2025

La Communauté de communes Loire et Allier souhaite, pour l'année à venir, la réalisation de 3 projets :

- **La création de son siège social** : la CCLA est actuellement hébergée dans les locaux de la mairie de Saint-Parize-le-Châtel. Afin d'avoir un siège social indépendant, la collectivité a racheté, en 2023, les locaux de l'ancienne pharmacie de Magny-Cours (Rue de Paris). Les travaux sont engagés et devraient s'achever pour la fin du 1<sup>er</sup> semestre ;
- **La création d'un itinéraire cyclotouristique entre l'EuroVélo 6 à Chevenon et la Via Allier au Veurdre (03)** : ce projet est porté en lien avec la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais et bénéficie de l'appui du Département. L'itinéraire empruntera des chemins existants et des voiries des communes de Chevenon, Magny-Cours, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moûtier et Livry. La passerelle créée sur le canal à Chevenon est le point de départ du parcours ;

- **La réhabilitation du camping de Chevenon** : s'inscrit dans le projet global du Zébulleparc et constitue la dernière phase de celui-ci. Fermé depuis 2012, cet ancien camping municipal a été racheté par la collectivité en 2020 afin de proposer une nouvelle offre d'hébergements touristiques. Une étude d'opportunité et de faisabilité technique et juridique a été réalisée et des scénarii d'aménagement sont engagés.



## SOUTIEN FINANCIER ET MATÉRIEL AUX MANIFESTATIONS

La CCLA peut accompagner financièrement les associations de son territoire (sauf fonctionnement courant) et/ou les manifestations d'intérêt intercommunal ayant lieu sur son territoire. Pour ce faire, les intéressés doivent renseigner un dossier de demande de subvention avant la mi-mars. Ce document est disponible sur le site internet de la collectivité ou sur demande à [contact@cc-loire-allier.fr](mailto:contact@cc-loire-allier.fr).

Par ailleurs, la collectivité dispose de deux barnums qu'elle

peut mettre gracieusement à disposition des associations locales. Cette mise à disposition relevant de la responsabilité de la commune, les demandes de réservation des équipements pour les associations sont faites au nom des communes.

Enfin, la CCLA propose de relayer, par le biais de ses différents réseaux, les informations liées aux événements du territoire et globalement toute information relevant du monde associatif.



Anne DUVALET  
**06 69 48 23 02**  
[contact@cc-loire-allier.fr](mailto:contact@cc-loire-allier.fr)



# CULTURE



## 1 abonnement pour 5 bibliothèques

- une carte unique **gratuite** pour tous
- inscription, prêt et retour dans la bibliothèque de votre choix
- nombre de prêts illimité pour 4 semaines

### La navette :

- réservez vos documents dans n'importe quelle bibliothèque du réseau
- la navette passe dans les bibliothèques toutes les semaines

### Les collections :

- Livres et revues
- Livres bébés lecteurs
- Grands caractères
- Young Adult
- Livres audio



- CD et DVD
- Jeux de société
- Jeux vidéos
- Accès au catalogue de la Bibliothèque de la Nièvre

	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>CHEVENON</b> Rue des écoles	16h - 18h	14h30 - 16h30	16h - 18h	-
<b>MAGNY-COURS</b> 21 rue du Vieux Magny	-	14h00 - 17h	-	9h -12h
<b>MARS-SUR-ALLIER</b> 9, Route de Moiry	-	-	-	10h -12h
<b>SAINT-PARIZE - LE-CHÂTEL</b> Avenue de la mairie	15h - 18h	14h30 - 17h30	15h - 19h	10h -12h
<b>SAUVIGNY-LES-BOIS</b> 4 Place de Neuhäusel	16h30 - 18h30	-	14h - 16h	-

# FRANCE SERVICES

La Cour des comptes a publié, le 4 septembre 2024, un rapport d'évaluation du programme France services portant sur les années 2020-2023. De ce rapport ressort un premier bilan positif : le déploiement a été réussi et les usagers sont satisfaits. La Nièvre compte 33 France services dont 2 bus itinérants.

France services est un **service GRATUIT** à destination de tous les usagers de la Communauté de communes. Les 2 agents formés, **Marie-Christine LACHASSEIGNE** et **Angélique HERVIER**, vous accompagnent dans vos démarches et besoins dans toutes les communes de la CCLA.

Le bouquet de services comporte les partenaires suivants : Assurance Maladie, MSA, CAF, France Travail, CARSAT, ANTS, CDAD, Finances Publiques, Prime Renov', Chèque énergie. Ce service permet d'accueillir, d'accompagner, d'orienter les usagers dans leurs différentes démarches administratives.

Un ordinateur est également mis à disposition au Centre Social de Magny-Cours pour les personnes ne disposant pas de matériel informatique et/ou d'une connexion Internet performante pour effectuer les démarches.

Notre territoire a également la chance de bénéficier de la permanence d'un **agent de la DGFIP, Jean-François PORTAL**, tous les vendredis au Centre Social de Magny-Cours. Il peut répondre à toute question concernant les finances publiques : impôts, cadastre, amendes...

Les accompagnements concernent principalement des personnes de plus de 50 ans mais de plus en plus de jeunes fréquentent France services pour les démarches concernant le permis de conduire ou encore France travail. L'utilité de France services pour les habitants de la CCLA n'est plus à démontrer. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin. Le meilleur accueil vous sera réservé.



De gauche à droite : Jean-François PORTAL,  
Marie-Christine LACHASSEIGNE,  
Angélique HERVIER

## INFORMATIONS PRATIQUES :



- **Prise de rendez-vous France services :**  
Sur place au centre social ou au 07 88 05 38 60
- **Prise de rendez-vous agent DGFIP :**  
Sur place au centre social ou au 07 88 05 38 60  
ou sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) pour les rendez-vous du vendredi après-midi.

## PERMANENCES :



- **CHEVENON** à la Mairie  
le vendredi de 13h30 à 16h30
- **MAGNY-COURS** au Centre Social :  
le lundi de 9h00 à 12h00  
le mercredi de 8h00 à 12h30 et de 13h15 à 18h00  
le jeudi de 12h30 à 18h00  
le vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h15 à 18h00
- **MARS-SUR-ALLIER** à la Mairie  
le vendredi de 9h00 à 12h00
- **SAINT-PARIZE-LE-CHÂTEL** à la Mairie  
le mardi de 9h00 à 12h00
- **SAUVIGNY-LES-BOIS** à la Mairie  
le jeudi de 14h00 à 17h00





# TOURISME

## SAISON ESTIVALE 2024 :

Des vacances de Pâques jusqu'à celles de la Toussaint, l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours a proposé aux locaux et touristes de (re)découvrir, à travers sa programmation d'animations, les richesses patrimoniales, artisanales et culturelles de nos territoires.

Une saison prometteuse avait été concoctée avec 13 visites (ateliers/sites) dont 2 nouveautés : l'Atelier de Loucet de Magny-Cours, l'Atelier Terre Cuite de la Nièvre de Tresnay, le Château de Chevenon, le Château de Villars à Saint Parize, le Domaine Bois Bourbon et le Domaine de La Perrine à Livry, le Domaine de Saligny à Chevenon, l'Église de Mars-sur-Allier, l'Église de Chantenay-Saint-Imbert, la Forge du Ginkgo à Livry, le Moulin les Éventées à Saint Pierre, les ruches de Bernard Corot à Magny-Cours et le Verger de Saint-Pierre-le-Moûtier. Les visiteurs ont répondu présents avec un total de plus de 320 personnes.

Motivés par cet engouement, nous préparons actuellement la saison 2025 avec de nouvelles pépites que nous avons hâte de vous faire partager ! Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site internet et les réseaux sociaux, à vous y abonner, pour ne rien manquer ! Pour se faire, tous les liens sont disponibles à la fin de cet article.

## OPÉRATION « OFFICE HORS LES MURS »

En parallèle, nous avons poursuivi l'opération « Office Hors les Murs » en délocalisant l'établissement au plus près des locaux et touristes durant certaines manifestations sur nos territoires.

Du 14 avril au 28 septembre, nous étions présents : au départ de la Faîtes de la N7 à Chantenay-Saint-Imbert, à la Fête du Vélo à Nevers, aux Classic Days (pour la 1ère fois) à Magny-Cours, au rassemblement international de Lambretta à l'Agropole du Marault à Magny-



Cours, aux manifestations Ville à Joie à Neuville-lès-Decize et à Mars-sur-Allier, et au Zébulleparc à Chevenon en juillet et août. Lors de ces événements, nous avons eu le plaisir de rencontrer des touristes et habitants particulièrement réceptifs et intéressés par le patrimoine naturel, historique et humain local. Une approche originale que l'établissement renouvellera en 2025.

## OUVERTURE / FERMETURE DE L'OFFICE DE TOURISME

Afin de préparer ce beau programme et de vous retrouver au printemps, l'établissement fermera ses portes des vacances de Noël jusqu'aux vacances de printemps.

Et pour bien terminer l'année, toute l'Équipe de l'Office de Tourisme vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS :



### OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS

2 rue du Lieutenant Paul Theurier  
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER  
Tél: 03 86 37 21 25 – Fax : 0811 38 74 76  
Courriel : [ot.stpierre-magnycours@orange.fr](mailto:ot.stpierre-magnycours@orange.fr)  
Site : <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>

N'hésitez pas à suivre nos actions et à vous abonner sur :

Site Internet :



Office de Tourisme  
Saint-Pierre Magny-Cours

# LE SYCTOM DE SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER



## INFORMATION SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS

### UN NOUVEAU QUAI DE TRANSFERT DES DÉCHETS MÉNAGERS DE LANGERON

#### • INAUGURATION :

Le mardi 14 mai 2024, Guy HOURCABIE, Président du SIEEEN, a inauguré le nouveau quai de transfert de Langeron. Plusieurs élus du territoire et du syndicat étaient également présents dont David VERON, Maire de Langeron et Conseiller départemental et Bernard SOULAT, Président du SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier.



Depuis 2019, le SIEEEN s'est engagé dans un programme de réhabilitation de son réseau d'équipements, dédiés à la gestion des déchets ménagers du territoire (Le SYCTOM ayant transféré la compétence traitement et transport des déchets au SIEEEN).

Pour le territoire du SYCTOM, le quai de transfert de Chantenay-Saint-Imbert, ouvert depuis 2004, était devenu obsolète. Une réflexion a été menée entre le SIEEEN et le SYCTOM et la décision a été prise de construire un nouveau quai de transfert sur le terrain jouxtant les locaux du SYCTOM à Langeron, point de départ des bennes de collecte.

Le montant total des travaux s'élève à 1 6652 935 €, assumés dans son intégralité par le SIEEEN, en charge du transfert et du traitement de nos déchets.



*Nouveau quai de transfert de Langeron permettant le vidage au sol sous abris des OMR, Collecte sélective et Biodéchets.*

Ces travaux permettent désormais le vidage des déchets au sol sous abris dans 3 alvéoles (sacs roses, sacs jaunes et biodéchets). Deux alvéoles supplémentaires ont également été construites pour réceptionner le carton et le plâtre, collectés sur les déchetteries du SYCTOM.

#### • RÔLE D'UN QUAI DE TRANSFERT :

Un quai de transfert constitue un équipement intermédiaire de massification des déchets, entre la collecte par benne des déchets ménagers, assurée par les équipes du SYCTOM, et leur transport vers leur site de traitement (éloigné parfois de 70 km comme le Centre de tri de Bourges).

Cet équipement permet de réduire les déplacements des bennes de collecte, puisque le transport des déchets collectés jusqu'aux exutoires est assuré de manière optimisée par des semi-remorques.

Dans une logique de rationalisation des coûts et de meilleure gestion du site, le SYCTOM est en charge de la gestion du site pour le compte du SIEEEN, propriétaire de l'équipement (contrôle des vidages des déchets, rechargement des déchets dans les caissons ou semi-remorques, entretien de l'équipement).

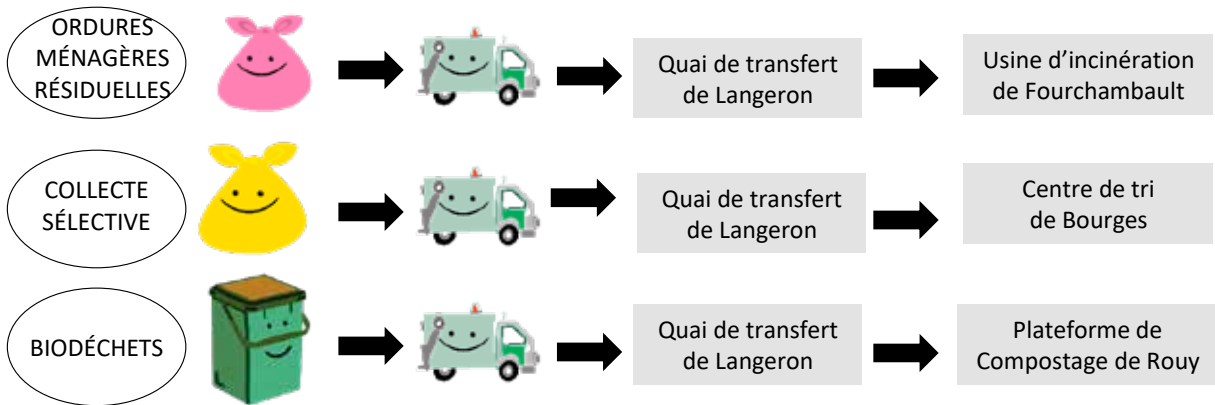




A gauche : Vidage au sol et sous abris des déchets collectés sur le territoire

A droite : Chargement hebdomadaire des sacs jaunes par les agents du SYCTOM dans des semi-remorques

## • DESTINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE DU SYCTOM DE SAINT-PIERRE-LE-MOÛTIER



## • COMMENT BIEN TRIER SES EMBALLAGES ET SES PAPIERS ?

### LES RÈGLES POUR UN BON TRI !

- C'est un emballage ? vous pouvez le trier !
- Il est en plastique ou en carton, déposez-le dans le sac jaune !
- Il est en verre, déposez-le dans une colonne à verre !
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider !
- Je dépose mon emballage vide !
- Je n'imbrique pas les déchets les uns dans les autres pour qu'ils soient bien triés au centre de tri !
- Je trie tous les papiers (sauf les absorbants) !



**Les erreurs les plus retrouvées dans le sac jaune**

**Erreurs à ne pas déposer dans le sac jaune**

**NON**

**✗ Restes alimentaires**

**✗ Essuie-tout et mouchoirs**

**✗ Verre**

**✗ Déchets d'hygiène**

**✗ Textiles**

**✗ Objets divers**

### COMPACTÉS MAIS PAS IMBRIQUÉS VOS EMBALLAGES :

Déposez vos emballages et papiers séparés les uns des autres et ne les emboîtez surtout pas avant de les déposer dans le sac jaune.

Les déchets emboîtés ne sont pas détectés sur la chaîne de tri et ne peuvent donc pas être recyclés. Votre geste de tri aura donc été inutile.



### UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

Contactez le SYCTOM au 03.86.37.26.99  
[syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr](mailto:syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr)  
[www.syctomsaintpierre.fr](http://www.syctomsaintpierre.fr)



# LA COMMUNICATION AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

## Notre site Internet



## Notre page LinkedIn



## Notre page Facebook



## Panneau Pocket

**Les informations et alertes de la Communauté de communes sont sur PanneauPocket**

**GRATUIT | ANONYME | SANS PUBLICITÉ**

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche et cliquez sur "installer". L'application est gratuite !
- 3 Ouvrez PanneauPocket puis recherchez "CC Loire et Allier" ou 58490 ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le ❤️

Retrouvez PanneauPocket sur votre ordinateur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



### NOUS CONTACTER

Avenue de La Mairie 58490 Saint-Parize-Le-Châtel  
**03 86 21 08 49**  
[contact@cc-loire-allier.fr](mailto:contact@cc-loire-allier.fr)

### Horaires Secrétariat :

**Nouveaux horaires : 09h00-12h00 et 14h00-17h00**